

Ecole Emilien Charrier
Rue du Querry Pigeon
85440 TALMONT SAINT HILAIRE
Tel/Fax : 02.51.22.29.23

Règlement intérieur 2022-2023

Ouverture de l'école :
Matin : 8h50 Après-midi : 13h35
Fermeture de l'école :
Matin : 12h15 Après-midi : 16 h30
Horaires de classe :
Matin : de 9h00 à 12h15
Après-midi : de 13h45 à 16h30

Respect des horaires

Les enfants sont placés sous la surveillance des enseignants pendant les heures d'ouverture de l'école et ce, dans l'enceinte scolaire.

Il est demandé aux parents de respecter strictement ces horaires.

Un retard exceptionnel est toujours compris, mais les retards fréquents ne seront pas gérés par les enseignants, les enfants non récupérés après 16h30 seront confiés aux services périscolaires.

Absence des élèves

Toutes les absences doivent être justifiées par écrit (par mail ou dans le cahier de liaison). Il est inutile de fournir un certificat médical pour une absence de quelques jours suite à une maladie bénigne. Pour une maladie contagieuse, le certificat médical est obligatoire.

Pour un élève ayant un handicap momentané (ex : plâtre), il sera demandé un certificat médical autorisant l'élève à fréquenter la classe.

Fréquentation et obligation scolaire

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire dès 3 ans, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Les absences sont consignées chaque demi-journée dans un registre spécial tenu par l'enseignant.

Tout absence sera immédiatement signalée aux parents d'élèves qui doivent, dans les 48 heures, en faire connaître les motifs à l'école.

A la fin de chaque mois, le directeur de l'école signale à l'Inspecteur d'Académie les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est à dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins quatre demi-journées dans le mois.

Assurance :

L'assurance scolaire n'est pas obligatoire **sauf** pour toutes les activités facultatives (c'est à dire celles qui dépassent le temps scolaire : sortie avec pique-nique, sortie avec départ ou retour hors temps de classe...). C'est pourquoi il est demandé aux familles de fournir une attestation d'assurance chaque année (responsabilité civile **ET** individuelle accident).

Accès aux classes

L'entrée dans les classes et autres bâtiments de l'école est interdite sans l'autorisation de l'un des enseignants.

Sortie avant l'heure

Les élèves devant se rendre à un rendez-vous pendant les heures scolaires n'y seront autorisés que s'ils présentent une demande écrite et signée des parents et s'ils sont accompagnés par ces mêmes parents ou un représentant légal. En aucun cas ils ne seront autorisés à quitter l'établissement seuls.

Activités sportives

La participation des élèves aux activités sportives sur temps scolaire est obligatoire. Dans le cas d'une contre-indication, un certificat médical est indispensable.

Sécurité des élèves aux heures de sortie

Il est porté à l'attention des parents que tout accident survenant aux abords de l'école après la sortie est placé sous leur entière responsabilité.

Sortie - accompagnement

Chaque famille devra systématiquement aviser les enseignantes de toute prise en charge inhabituelle de l'enfant à sa sortie de classe. Sur ce point, il paraît donc indispensable que chaque parent ou accompagnateur soit ponctuel aux heures de sortie.

Objets personnels interdits

Il est interdit aux élèves d'apporter à l'école des objets personnels sans autorisation préalable de l'enseignant ou des objets pouvant être considérés comme dangereux (couteau, épingle, cutter...). De tels objets seront confisqués.

Il est vivement conseillé aux élèves de laisser à la maison les bijoux, montres et autres accessoires non indispensables. En cas de perte, détérioration ou vol, l'école ne sera pas tenue pour responsable.

Lunettes

Les élèves portant des lunettes sont invités à laisser celles-ci en classe pendant les récréations et les activités sportives (sauf contre-indication).

Livres et matériel

Les livres doivent être respectés et rendus en bon état après un prêt ou à la fin de l'année scolaire. Tout livre perdu ou détérioré sera remplacé aux frais de la famille.

Le matériel est en grande partie fourni par l'école, mais tout matériel usé ou détérioré de façon inhabituelle devra être remplacé aux frais de la famille.

Hygiène et santé scolaires

Les enfants accueillis à l'école devront être en bon état de santé et de propreté. L'école se réserve le droit de ne pas accepter et de renvoyer, après en avoir avisé la famille, un enfant fiévreux. Il est demandé aux familles de ne pas apporter de médicaments à l'école, les enseignants n'étant pas habilités à administrer des soins médicaux aux enfants. Tout traitement devra s'effectuer en dehors de l'école.

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire compatible (vêtements et chaussures) avec toutes les activités scolaires prévues au programme ainsi que les temps de récréation.

Poux : Il est vivement conseillé aux parents de contrôler régulièrement la chevelure des enfants et d'agir en conséquence pour ne pas infester les autres enfants de l'école.

Les bonbons sont interdits à l'école. Les goûters d'anniversaire seront acceptés ou non en accord avec l'enseignant de la classe.

Liaison école-famille

Un cahier de liaison (papier ou numérique) est mis en place en début d'année et doit être consulté très régulièrement (dans l'idéal chaque soir). Il est utilisé par l'enseignant et par les familles pour la transmission des informations et les demandes.

Les enseignants sont tenus de rencontrer les familles au moins deux fois dans l'année, collectivement ou en rendez-vous individuel. Des dates de réunion seront proposées à chaque famille.

Si des familles souhaitent rencontrer les enseignants en dehors de ces temps institués, il leur sera demandé de prendre rendez-vous, un entretien ne pouvant pas se faire dans de bonnes conditions à l'imprévu avant la classe ou à la sortie (sauf information urgente à transmettre).

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'école et m'engage à le respecter :

Signature des représentants :

signature de l'élève (du CP au CM2) :